



Appel à consultation

Termes de référence du parcours d'accompagnement sur le Genre

Regards croisés des acteurs et actrices belges et marocain.e.s sur le genre au Maroc

Intégration et évaluation de la dimension genre dans le cycle projet

Proposé par :
Echos Communication
Mai 2024
Consolidé par :
ACNG belges au Maroc
Juin-Juillet 2024

Contexte :

Dans le cadre du Cadre stratégique Commun (CSC) des Acteurs de la Coopération Non Gouvernementale (ACNG) belges au Maroc 2017-2021, un groupe de travail volontaire sur les enjeux de genre a été mis en place en 2019, coordonné par Brulocalis. L'objectif est d'échanger sur les expériences de chaque ACNG afin de définir une position, des recommandations et des bonnes pratiques communes sur la question du genre au Maroc, sans porter de jugement sur la culture, et ensuite de diffuser les conclusions en Belgique et au Maroc auprès des acteurs et actrices intéressé.e.s. La crise sanitaire du Covid-19 n'a pas encore permis de conclure les travaux entamés.

Le Maroc est engagé, depuis 2000, aux côtés de 190 Etats dans la Déclaration du Millénaire¹ et ses Objectifs de développement du millénaire (OMD), puis depuis 2015 dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui portent sur la promotion de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, le leadership politique des femmes dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et dans toutes les instances de décision.

¹ 23ème session extraordinaire « *Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle* »

De nombreux textes législatifs ont évolué en faveur de l'émancipation des femmes et de l'égalité des sexes (code du travail, code de la famille, code pénal, etc.). Plusieurs stratégies gouvernementales sont menées dans le cadre de l'élimination de toute discrimination à l'égard des femmes, telles que :

- La Stratégie nationale pour l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la fonction publique, les plans gouvernementaux pour l'égalité (PGE) 2017-2021 ;
- La Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la budgétisation sensible au genre (BSG) ; etc.

Globalement les progrès restent très limités en matière d'égalité et la masse critique onusienne de 30% de représentation politique et économique des femmes n'est pas atteinte malgré les efforts des OSC de défense des droits des femmes. L'accès des femmes aux sphères du pouvoir (ODD 5 – Egalité entre les sexes) reste limité. Trois gouvernements se sont succédé de 2011 à 2019 avec un taux de représentation ne dépassant pas les 5%. Le remaniement ministériel d'octobre 2019 a vu la nomination de 4 femmes sur un total de 24 ministres, soit un taux de 17%. Les taux de représentation politique des femmes sont de 21,18% à la Chambre des députés et de 11,68% à la Chambre des conseillers, très éloignés de la masse critique. Les dizaines de mécanismes législatifs et institutionnels mis en œuvre depuis les années 2000 ne parviennent toujours pas à répondre ni à l'effectivité des droits, que leur confère la constitution et les normes internationales qui engagent Maroc, ni à l'exigence démocratique imposée par une population de plus de 51% de femmes et un électorat féminin tout aussi important.

La loi 103-13 de lutte contre les violences faites aux femmes (14 février 2018) prévoit la définition des concepts, les dispositions pénales, les mesures préventives, les initiatives de protection et un mécanisme institutionnel intégré de prise en charge. Mais des lacunes existent, notamment en ce qui concerne l'absence d'une définition globale et complète de la violence et l'absence de pénalisation du viol conjugal. Le principe de « la diligence voulue » qui garantit la prévention, la protection, la punition des coupables et la prise en charge ainsi que la réhabilitation des victimes n'y est pas respecté. En 2020, au cours du confinement, le CNDH a exprimé sa préoccupation au sujet des violences à l'égard des femmes qui se trouvent « potentiellement amplifiées » par la limitation des déplacements et de l'accès aux services d'assistance, de protection ou de recours (cellules de prise en charge, centres d'accueil, tribunaux, etc.).

Les années passées, des enjeux ont été relevés par le CSC Maroc des ACNG belges et représentent le point de départ de la réflexion présente :

- Comment travailler de manière transversale la question du genre ?
- Comment intégrer et évaluer la dimension genre dans le cycle projet ?
- Comment dépasser les différences culturelles sur la question du genre, sans porter de jugement sur la culture ?

Ainsi, avec l'adoption du nouveau modèle de développement (NMD) en Avril 2021, la question du genre au Maroc y prend une place primordiale, à savoir que la question du genre est associée avec l'autonomisation des femmes. Le NMD considère que l'égalité de genre et la participation de la femme dans la société sont aujourd'hui des marqueurs importants du développement. Leur renforcement constitue l'un des enjeux majeurs du Maroc moderne. En

effet, la résorption des inégalités hommes-femmes, notamment en matière d'accès à l'emploi, générerait un supplément annuel de croissance du PIB entre 0,2% et 1,95%². Au-delà des retombées économiques, l'égalité de genre et la participation des femmes sont des conditions nécessaires pour une société ouverte, cohésive et solidaire. Le nouveau modèle vise à élargir substantiellement la participation des femmes dans les sphères économiques, politiques et sociales. Cette meilleure intégration, basée sur le développement des capacités, l'accès équitable aux opportunités et la promotion des droits, permettra aux femmes d'être plus autonomes et mieux outillées face aux aléas de la vie, et de consolider leur rôle au sein de la famille et de la société. Trois leviers prioritaires permettront d'élargir la participation et l'autonomisation :

- Lever les contraintes sociales qui limitent la participation des femmes ;
- Renforcer les dispositifs d'éducation, de formation, d'insertion, d'accompagnement et de financement destinés aux femmes ;
- Promouvoir et développer la compréhension des valeurs d'égalité et de parité et assurer une tolérance zéro pour toutes les formes de violences et de discrimination à l'égard des femmes.

De plus qu'en 2023, un chantier d'amendement et de révision du Code de la famille est lancé par Sa Majesté le Roi Mohamed VI, qui vise à concilier la centralité des dimensions juridiques et judiciaires de la question avec les points de vue de la Charia et des droits humains ou ceux liés aux politiques publiques dans le domaine de la famille, qui constitue le noyau essentiel de la société, ce qui permettra de cerner les aspects et les enjeux relatifs au chantier d'amendement du Code, de manière à garantir une adaptation de son contenu avec les évolutions sociétales et le développement enregistré au niveau de la législation nationale. Un changement qui préconise la prise en compte de la place qu'occupe les femmes dans la société en général et au niveau de la famille marocaine en particulier.

Toutes ces évolutions constituent un environnement propice pour poursuivre une réflexion sur la question du genre, son intégration et son évaluation de la part des acteurs belges de la coopération non gouvernementale (ACNG) et de leurs partenaires au Maroc. De sorte à ce que les ACNG bénéficient de formations sur le genre en interne qui permettent de s'orienter vers d'autres perspectives, des partages de bonnes pratiques dans la matière, des manières innovantes d'appréhender le genre et comment impliquer sa dimension et pouvoir l'évaluer, des méthodes de travail qui permettent d'identifier les priorités du genre pour chaque ACNG et le type de travail qu'elle souhaite mener.

Les objectifs du Cadre stratégique Commun sont les suivants :

- Mettre à jour l'étude entamée par Brulocalis et revoir les idées soulevées sur les enjeux de genre ;
- Identifier les blocages/les difficultés pour les ACNG belges de travailler sur le genre au Maroc ;
- Identifier les priorités en matière de genre des partenaires locaux des ACNG belges au Maroc ;

² Direction des Etudes et des Prévisions Financières et le Policy Center for the New South, « Egalité de genre, politiques publiques et croissance économique au Maroc », 2017

- Mettre en place des outils et des démarches par les ACNG belges et/ou leurs partenaires pour la prise en compte de la dimension genre dans les cycles de projets, de l'identification à l'évaluation-suivi ;
- Impliquer les autorités locales partenaires dans la réflexion sur la question du genre, en se basant sur l'opportunité que constituent les relations de partenariats avec plusieurs communes marocaines pour réaliser l'analyse sur les outils et des postulats de travail (ainsi que sur les obstacles et difficultés rencontrées) aussi à leur niveau afin de dresser un bilan des compétences et des besoins en matière de renforcement de l'intégration de l'approche genre par les instances locales.
- Définir une position et des recommandations communes sur la question du genre et échanger des bonnes pratiques qui permettent aux ACNG belges et à leurs partenaires de développer une stratégie d'intervention appropriée et partagée ainsi qu'un lexique commun. En intégrant dans la démarche du CSC et du parcours d'accompagnement prévu, la dimension « analyse des obstacles et difficultés rencontrés par les ACNG » en vue de formuler des recommandations à destination des décideurs belges et marocains pour une meilleure mise en pratique des textes existants. Cela permettrait de mettre en perspective les blocages et décalages rencontrés par les ACNG et leurs partenaires au niveau du contexte (théorie/pratique) au-delà du renforcement nécessaire de compétences et outils ;
- Diffuser les conclusions et recommandations en Belgique et au Maroc.

Description du parcours d'accompagnement Genre proposé :

Le genre est un construit social indissociable dont la compréhension doit être la même au Nord qu'au Sud. En donnant l'exemple de l'approche des droits humains ou l'approche participative, le corps est le même, mais ce sont les liens de pouvoir qui sont différents résultant de réalités qui sont en soi aussi différentes.

Le Maroc était le premier pays qui a mis en place la budgétisation sensible au genre dans la gestion publique et il a implémenté des instances consultatives régionales, provinciales et communales sur l'équité, l'égalité de genre et des chances innovantes. Cependant, dans les faits ces instances manquent de moyens pour contribuer durablement à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les Organisations de la Société Civile (OSC) sont la clé de voûte pour pousser les politiques à prendre en considération la dimension genre, mais comment peuvent-elles le faire si elles ne sont pas outillées à le faire elles-mêmes ?

La logique du présent parcours d'accompagnement serait ainsi de prévoir un renforcement de capacités pour les acteurs de la coopération non gouvernementale belges dans le parcours d'apprentissage genre pour appuyer les ACNG, les OSC marocaines et les autorités locales partenaires dans la prise en considération et l'intégration de la dimension genre dans le cycle-projet : de l'identification, au choix des partenaires, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation et la capitalisation. Permettant ainsi d'avoir une vision plus complète entre sphère politique/administrative et sphère associative

De sorte à ce que cette intégration soit évaluable et mesurable (quantitativement et qualitativement) tout au long de l'opérationnalisation des projets.

L'objectif est de faire appel à un·e consultant·e pour mener une analyse préliminaire et élaborer une démarche pilote sur comment intégrer et évaluer la dimension genre dans le cycle-projet avec des approches, des outils, des méthodes et prévoir des ateliers de formation pour les ACNG

et leurs partenaires associatifs et institutionnels à travers un cycle de formations pour les ACNG et leurs partenaires marocains.

Le cycle de formation des ACNG permettra de les renforcer ainsi que leurs partenaires (OSC et institutionnels) dans leur capacité à intégrer et évaluer la question du genre dans leurs projets. Mais aussi pour qu'ils puissent jouer leur rôle de « **clé de voute pour pousser les politiques à prendre en considération la question** », il est essentiel de garder dans la démarche telle que pensée initialement (2018-2019) un volet « **plaidoyer et recommandations à destination des décideurs** ».

Méthodologie :

La méthodologie du parcours d'accompagnement sera étayée par la ou le consultant.e retenu.e. De manière générale, il s'agit dans un premier temps de réaliser une analyse des outils et des postulats de travail des ACNG belges et OSC marocaines partenaires afin de dresser un bilan des compétences et des besoins en matière de renforcement de l'intégration et l'évaluation de l'approche genre dans les réflexions programmatiques et le cycle de projet. Pour cela, une analyse documentaire, des entretiens semi-directifs, un questionnaire ou encore des focus groups sont autant d'options à envisager, avec la collaboration totale des ANCG belges pour la bonne réalisation de cette mission.

Suite à cela, un bilan sera rédigé et présenté sous forme d'un rapport et d'une présentation aux membres du CSC Maroc, avec la présence des OSC marocaines partenaires qui auront participé au parcours d'accompagnement. Ce bilan devra aussi contenir des recommandations adressées à la coopération belge et à l'ensemble de ses acteurs pour mieux prendre en compte le genre dans les programmes et projets au Maroc. Cette phase de restitution est également une phase de croisement des idées et des perspectives, et le rapport de la ou du consultant.e retenu.e devra être amendé selon les retours groupés du CSC. Les points de dissonance entre les membres du CSC devront être traités lors de l'atelier de présentation afin de parvenir à des consensus, ou bien de prendre note des différends dans la version finale du rapport.

Enfin, l'analyse sera suivie d'un cycle de formations au profit des ACNG et de leurs partenaires associatifs et institutionnels sous trois formes distinctes et complémentaires :

- Des formations par le ou la consultant.e ou un.e formateur.rice expert.e sur certains outils du genre et développement identifiés lors de la phase précédente comme prioritaires par une majorité des acteurs et actrices du CSC Maroc.
- Des séances d'apprentissage par les paires coordonnées par l'ACNG lead durant lesquelles certaines ACNG présentent les outils qu'elles utilisent aux autres membres du CSC. Un espace de partage des outils (type Google Drive) sera également mis en place.
- Un accompagnement sur une durée déterminée par le ou la consultant.e sous forme d'appels WhatsApp, de visite et/ou d'échanges de messages pour répondre aux questions des ACNG et compiler et partager les questions/réponses qui sont soulevées par les ACNG concernant la mise en œuvre de nouveaux outils sur le genre et pour encourager leur intégration durable dans leurs pratiques professionnelles.

Calendrier prévisionnel :

Janvier 2025 : Publication des TDRS de consultation sur ACODEV, Tanmia.ma, réseaux respectifs des ACNG ;

Mi-Janvier - Février 2025 : Constitution de Jury, constitué du lead et un ou deux représentant.es par ACNG, pour le de choix de la ou du consultant-e retenu-e ;

Février – Juillet 2025 : Parcours d'accompagnement Genre des ACNG et de leurs partenaires marocains, validé par le Comité de Pilotage en concertation avec la ou du consultant-e retenu-e ;

Fin Mai 2025 : Première Réunion collective de suivi et mise au point avec la ou du consultant-e retenu-e ;

Fin Juin 2025 : Deuxième Réunion collective de suivi et mise au point avec la ou du consultant-e retenu-e ;

Fin Juillet 2025 : Restitution du parcours et élaboration des recommandations.

Ressources humaines :

Mise en place d'un Comité de Pilotage composé du référent des ACNG, d'un ou deux représentants par ACNG, avec l'implication de la ou du consultant-e retenu-e pour avis et appui.

Budget prévisionnel :

6000 euros du budget CSC Maroc pour une mission de six mois, avec une demande de subside parcours d'apprentissage CSC.

Dossier de candidature et critères d'évaluation des offres

Composition du dossier :

Les candidat.e.s intéressé.e.s sont invité.e.s à soumettre une offre technique et financière en français, incluant les éléments suivants :

✓ **Proposition technique :**

- Note méthodologique : Présentation de la méthodologie, ainsi qu'une note de synthèse démontrant la compréhension des termes de référence de l'appel d'offre, une explication succincte de la méthodologie envisagée et des livrables proposés est attendue.
- CV détaillé des consultant.e.s expert.e.s, ainsi que la présentation du bureau d'études si applicable.
- Nombre de jours estimés pour la réalisation de chaque mission.
- Références de missions similaires réalisées par le ou les consultant.e.s, le cas échéant.

- ✓ **Proposition financière** : Devis détaillé, incluant toutes les dépenses (frais de prestation, frais de déplacement, hébergement, restauration, etc.), soumis en dirhams (MAD) TTC (en indiquant également le montant HT).

Critères d'évaluation des offres :

Les candidatures seront évaluées sur la base des éléments suivants :

- La pertinence de la méthodologie proposée pour la conduite de la mission.

- Les profils et ressources mobilisés, incluant l'expérience et la connaissance du soumissionnaire dans le domaine du genre, de la déclinaison des politiques publiques y afférentes.
- Connaissance préalable des catégories de parties prenantes liées à la thématique de la mission.
- La compétitivité de l'offre financière.

Envoi des propositions :

Les candidat.e.s intéressé.e.s par cette consultation sont invité.e.s à envoyer leurs dossiers à l'adresse suivante : maroc.csc@gmail.com

Le délai de soumission des offres est fixé au 16 janvier 2025, à minuit, heure marocaine (Rabat, GMT +1).

Toute question concernant cette consultation peut être adressée par courrier électronique à gautier.brygo@echoscommunication.org / fatima.outidir@echoscommunication.org